

1. Appui, garanties et facilités à l'opération de la constitution existante, pour l'avancement du bien général.
2. De plus grandes facilités et garanties pour l'administration de la justice.
3. Facilités au commerce et à l'industrie.
4. Soulagement de différentes portions des habitans, et de certaines sociétés religieuses.
5. Facilités aux habitans de certaines divisions locales de la province, pour l'administration de leurs affaires communes.
6. Lois temporaires sur le point d'expirer.
7. Bills privés.
8. Subsidés et comptes.

Sous le *premier chef*, on peut ranger les suivantes :

1. Nominaton d'un agent pour résider dans le Royaume-Uni.
2. Tribunal pour juger les accusations intentées par l'assemblée.
3. Egalisation et augmentation de la représentation.
4. Facilités et encouragemens pour la dissémination générale des connaissances.
5. Grieffs à redresser.
6. Elections.
7. Bill pour faire vaquer les sièges des membres de l'assemblée qui acceptent des charges lucratives ou deviennent comptables de deniers publics.

Sous le *second chef* :

1. Bill pour établir des cours de juridiction inférieure en de nombreuses divisions locales du pays; et améliorations dans le système général de judicature.
2. Indépendance des juges, et les rendre inamovibles durant bonne conduite.
3. Honoraires des officiers de justice, et ventes par décret.
4. Qualifications des juges de paix.

Sous le *troisième chef* :

1. Cession de biens, ou loi de banqueroute.
2. Enregistrement des actes portant hypothèque.
3. Acte du commerce des bois, pilotes, et droits de port.
4. Amélioration de la navigation du Saint-Laurent.
5. Commerce avec les Etats-Unis.
6. Prévention de la contrebande.
7. Dommages et intérêts sur les lettres-de-change protestées.
8. Cours des pièces dites souverains.
9. Facilités pour la concession des terres et le défrichement de la province.
10. Encouragemens pour l'agriculture.
11. Lois des chemins.

Sous le *quatrième chef* :

1. Recours du sujet contre la couronne.
2. Pétition des habitans des *townships*.
3. Représentation du district de Gaspé.
4. Cleres des marchés.
5. Hôpitaux et institutions charitables.
6. Médecins et chirurgiens.

Sous le *cinquième chef* :

1. Incorporation des villes.
2. Représentations et pétitions de Gaspé et des *townships*.